

Masseurs-kinésithérapeutes : comment signaler un fait de violence



© 2022 Les Echos Publishing

Depuis 2005, l'Observatoire des violences en milieu de santé recueille tous les signalements de faits de violence, y compris les incivilités, commis contre les personnes et contre les biens à la fois dans les établissements de santé et contre les professionnels libéraux. Ces signalements sont ensuite analysés pour pouvoir faire des propositions d'orientation dans la politique nationale de prévention et de lutte contre les violences. L'observatoire élabore aussi des outils, diffuse des bonnes pratiques et encourage la coordination des acteurs de terrain.

Un guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé

À ce titre, pour améliorer la sécurité des praticiens, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes rappelle qu'il est primordial de signaler le moindre fait de violence via [la plate-forme](#) mise en place à cette fin, les déclarations pouvant être déposées de manière anonyme. Il indique également qu'un guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé a été élaboré conjointement par les Ordres de santé, le ministère de la Justice et des Libertés, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le

ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

© 2022 Les Echos Publishing